

**AFFAIRE N° 25 - Création d'une zone industrielle à Saint-Denis.**

**M. GALLARD** donne lecture du rapport :

" Messieurs,

L'examen de cette question sera renvoyé à une date ultérieure, compte tenu de ce que la Chambre de Commerce a été dans l'impossibilité de se fournir les éléments d'appréciation nécessaires.

Cela provient du fait que cette question n'a pu être inscrite qu'à l'ordre du jour de la séance du 8 février dernier de cette Assemblée consulaire.

Et ce n'est que le 11 février que la Chambre de Commerce a pu demander au Service des Ponts et Chaussées de procéder à l'évaluation des aménagements de la zone industrielle dont la création est envisagée "

**Le Maire :** Il s'agit, Messieurs, de la création d'une zone industrielle sur un terrain de 30 ha environ, sis à l'angle nord-est du Chaudron, appartenant à M. MAUREAU et qui sera exproprié par la Chambre de Commerce.

A Paris on m'avait déjà signalé l'urgence de la décision qui vient seulement d'être prise il y a quelques jours. C'est la raison pour laquelle nous nous trouvons dans l'impossibilité de vous donner des détails plus précis, mais j'ai tenu tout de même à vous entretenir de cette question.

**M. PARIS :** M. MAUREAU a déjà fait l'objet de deux expropriations différentes, dont l'une au profit de la S.I.D.R.

Il ne semble donc qu'une troisième expropriation au détriment d'un même propriétaire serait un peu abusif... d'autant plus que M. MAUREAU est un très gros cleveur et qu'une nouvelle expropriation le mettrait certainement en difficulté pour continuer l'exploitation de cette branche d'activité.

**Le Maire :** la zone industrielle devait, au départ, être créée par le Commune de Saint-Denis, mais la Chambre de Commerce a revendiqué cette initiative. J'ai donc abandonné les projets de la Municipalité, mais nous aurons tout de même à donner notre avis sur l'implantation de cette zone industrielle.

Ainsi que je viens de vous le dire, j'ai tenu à vous signaler cette affaire qui vous sera soumise avec de plus amples précisions à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de cette communication.